



Paris, le 16 MAR. 2009

Direction générale de la santé

Sous-direction de la prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation
Bureau de l'alimentation et de la nutrition

DGS/EA3/N° **162**

Personne chargée du dossier : Mme C. CHOMA

Téléphone : 01 40 56 68 40

Télécopie : 01 40 56 54 12

Le directeur général de la santé

à

Monsieur le Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
59, Bd Vincent Auriol TELEDON 251
75 703 Paris Cedex 13

OBJET : Fabrication de compléments alimentaires dans les officines de pharmacie.

COPIE : Bureau D3

P. J. : Lettre DGS/EA3/N° 113 du 23 février 2009 relative à la fabrication de compléments alimentaires dans les officines de pharmacie.

L'inspection régionale de la pharmacie des Pays de la Loire, lors de ses inspections de routine en officine, est amenée à constater la fabrication de produits qualifiables de compléments alimentaires, présentés le plus souvent sous la forme de gélules destinées uniquement à la vente par et dans l'officine de pharmacie en question. Elle a souhaité connaître ma position sur la possibilité réglementaire qu'a ou non un pharmacien d'officine de fabriquer des compléments alimentaires. Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, ma réponse qui conclut que la pratique de fabrication en officine de compléments alimentaires n'est pas prévue par les textes. Cette réponse a été diffusée à toutes les inspections régionales de la pharmacie.

D'après les renseignements que certaines d'entre elles viennent de me transmettre, il semble que certains de vos services auraient reçu et accepté des déclarations de mise sur le marché de compléments alimentaires effectués par des pharmaciens d'officine ou par des cabinets ou sociétés pour le compte de pharmaciens d'officine. Compte tenu de l'analyse juridique ci-jointe, je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser la liste de ces déclarations, car il m'apparaît que des enquêtes doivent être diligentées en vue de la cessation de ces pratiques.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur Général de la Santé,

Pr Didier HOUSSIN